



PRÉFECTURE DU CANTAL

DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
CONTRÔLE DES ARCHIVES PUBLIQUES
Tél. 04.71.48.33.38

BORDEREAU D'ELIMINATION D'ARCHIVES N°

à remplir en 2 exemplaires

Service versant :

(à indiquer intégralement, sans sigle)

Date :

Nom et qualité du responsable :

**Nombre de cartons à éliminer ou
métrage linéaire estimé :**

Tél. :

| Description sommaire des documents à détruire | Dates extrêmes des documents (début-fin) | Texte de référence (circulaire interministérielle, tableau de gestion d'archives) |
|--|---|--|
| | | |

Signature et cachet
du chef de service :

Pour le préfet et par délégation,
La Directrice des archives départementales :

Lucie DORSY

| Description sommaire des documents à détruire | Dates extrêmes des documents (début-fin) | Texte de référence (circulaire interministérielle, tableau de gestion d'archives) |
|--|---|--|
| | | |

